

ACCORD DE PARTENARIAT 2020-2030

Table des matières

- Propos liminaire
- Art.1 L'objet
- Art.2 Les objectifs
- Art.3 La mobilisation des filières socio-professionnelles
- Art.4 La feuille de route convergente et cohésive
- Art.5 La gouvernance et l'animation du Plan
- Art.6 Devenir membre, le pacte Plan Bâtiment Durable Occitanie
- Art.7 Le cadre de l'accord de partenariat

Propos liminaire

L'État, les collectivités territoriales, les professionnels du bâtiment, des travaux publics, de l'immobilier et de l'aménagement du territoire de manière plus globale, ont l'impérieuse nécessité d'agir collectivement devant l'urgence climatique, afin de limiter l'impact humain sur son environnement.

Il faut collectivement partager une même trajectoire mais aussi anticiper et intégrer les incidences de l'évolution en cours pour apporter des réponses convergentes à la hauteur des enjeux du changement climatique.

En novembre 2016, la Région Occitanie a formalisé par délibération en assemblée plénière la volonté d'agir à long terme, en assortissant cet engagement d'orientations prioritaires, pour devenir une **Région à énergie positive (RéPOS)** à l'horizon 2050.

Le SRADDET [Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires], intitulé « **Occitanie 2040** », approuvé par délibération le 19 décembre 2019, intègre le volet énergie du scénario Région à Énergie Positive.

Art.1 L'objet du Plan Bâtiment Durable Occitanie 2020 - 2030

Les services et agences de l'État, le Plan Bâtiment Durable National et la Région Occitanie proposent de mettre en œuvre un **Plan Bâtiment Durable Occitanie (PBD'Occ)** qui a pour objet d'être la déclinaison thématique de la stratégie RéPOS aux secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'immobilier.

Le présent accord de partenariat conclut entre la Région Occitanie, le Plan Bâtiment Durable National, l'État, et l'ADEME, traduit un engagement mutuel des signataires à mobiliser et faire converger leurs moyens au service de la mise en œuvre opérationnelle du **Plan Bâtiment Durable Occitanie**.

Une transition écologique partagée 2020 - 2030

Cet accord de partenariat n'est que la première étape du Plan Bâtiment Durable Occitanie, venant lancer une **dynamique d'engagements d'acteurs publics et privés**.

Tous les opérateurs du BTP et de l'immobilier sont invités être des contributeurs de la **feuille de route volontariste et partagée**.

Le Plan Bâtiment Durable Occitanie 2020–2030 est un sous-ensemble du **SRADDET** ; la feuille de route qui sera élaborée doit compléter la stratégie régionale en matière de développement et mutation de notre patrimoine bâti et des infrastructures, en conformité avec les objectifs de ce schéma.

Le Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB) sera un sous-ensemble du Plan Bâtiment Durable Occitanie. Il a été adopté par l'État en 2018. Son objectif est notamment d'accompagner les ménages dans la rénovation de leur logement et lutter contre la précarité énergétique, de faire des bâtiments publics des bâtiments exemplaires en matière d'efficacité énergétique.

Par voie de conséquence, les actions régionales en cours de développement dans le cadre de la déclinaison régionale de ce plan, comme le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (**SPPEH**), ou le Service Public Intégré de la rénovation Énergétique Occitanie (**SPIREO**), sont des traductions opérationnelles de la politique régionale en la matière.

Leurs résultats seront suivis et valorisés notamment dans le cadre du Plan Bâtiment Durable Occitanie.

L'objet sera de rendre compte de l'état d'avancement de chacune des filières.

Art.2 Les objectifs

Ce plan est la déclinaison opérante de la stratégie RéPOS pour les filières du bâtiment, des travaux publics et de l'immobilier, et il a pour intention de coordonner et rendre plus lisibles toutes les démarches exemplaires et inspirantes en cours et à venir au niveau régional.

Pour autant, cette déclinaison dont l'objectif porte essentiellement sur l'efficacité énergétique, s'élargira par une stratégie plus large intégrant les enjeux de la transition écologique et énergétique dans son entier. Elle sera la traduction d'une volonté collective de faire évoluer les pratiques professionnelles afin qu'elles répondent aux enjeux du développement durable.

Les objectifs visés sont :

Environnemental :

- Réduire la consommation énergétique et la production de gaz à effet de serre du secteur du bâtiment,
- Travailler à l'évolutivité de notre parc immobilier,
- Rationaliser la gestion de l'espace (aménagement durable), la gestion des ressources (économie circulaire),

Économique :

Une transition écologique partagée 2020 - 2030

- Dynamiser la transition écologique, faire de la rénovation, de la construction et de l'exploitation technique des bâtiments des leviers majeurs de développement économique de l'ensemble des territoires en région,
- Contribuer à valoriser et développer les savoir-faire régionaux,
- Mieux anticiper les mutations du secteur (notamment numérique),

Social :

- Contribuer à améliorer le cadre de vie de nos citoyens,
- Réduire la part de ménages en situation de vulnérabilité énergétique, favoriser les modes de travail à distance,
- Travailler au développement de projets générateurs de lien social (mutualisation d'espaces et de services...),
- Généraliser la qualification professionnelle,
- Faire évoluer les comportements.

Le Plan Bâtiment Durable Occitanie aura deux vocations essentielles :

- D'une part, avoir un rôle de mise en cohérence, de valorisation et de lisibilité des différentes actions sur le territoire régional impactant de près ou de loin les secteurs du BTP et de l'immobilier ;
- D'autre part, de créer un nouvel espace d'échange et de concertation avec l'ensemble des acteurs du BTP et de l'immobilier, mais aussi entre ceux-ci et des acteurs d'autres secteurs pour faciliter le transfert d'expériences, la collaboration et l'innovation.

Art.3 La mobilisation des filières socio-professionnelles

Ce plan porte la volonté d'être une réponse concrète à l'impériosité de mettre en convergence et en partenariat tous les opérateurs publics et privés de notre région.

Le ralliement de ces acteurs professionnels, associatifs, fédératifs, ... aux objectifs nationaux et régionaux est l'unique moyen pour assurer l'évolution durable des pratiques et techniques compatibles aux objectifs RéPOS et de développement durable, sur les domaines d'intervention définis à l'article 4

Les partenaires signataires du présent accord s'engagent à œuvrer collectivement, ou de manière complémentaire, pour développer des **partenariats relais** permettant la réussite du plan à travers un **engagement dans la durée**.

Une transition écologique partagée 2020 - 2030

Les partenaires relais par grandes filières :

- Les entreprises du bâtiment et des travaux publics : entreprises de travaux, fabricants, exploitants, ...
- Les professionnels de l'immobilier : promoteurs, syndics, administrateurs de biens, ...
- La maîtrise d'œuvre et l'ingénierie : architectes, bureaux d'études, de contrôle, ...
- La maîtrise d'ouvrage et les gestionnaires de patrimoines publics comme privés,
- Les acteurs du foncier et de l'urbanisme : collectivités, aménageurs, urbanistes, ...

Chaque acteur sera invité à confirmer son engagement par la signature d'un **Pacte Plan Bâtiment Durable Occitanie** qui valorisera son ou ses actions et projets dont la contribution sera compatible avec l'atteinte des objectifs de la trajectoire RéPOS et plus largement aux ambitions environnementales, économiques et sociales du PBD'Oc.

Art.4 Une feuille de route convergente et cohésive

Le périmètre du Plan Bâtiment Durable Occitanie se veut également très large, autant sur les problématiques identifiées à ce jour (cf. article 2), que sur les typologies d'opérations.

Le périmètre d'intervention des 4 grandes priorités

- L'aménagement de nouveaux quartiers, la requalification des centres-bourgs,
- La construction bas carbone, la sobriété énergétique et d'usage du patrimoine résidentiel et tertiaire,
- La rénovation des logements (sociaux, privés) et des bâtiments tertiaires (publics, privés),
- L'exploitation efficace des bâtiments et la sobriété d'usage.

Si beaucoup d'actions se font déjà en la matière, **un des axes de réussite du Plan sera d'en permettre une meilleure visibilité par la valorisation des « bonnes » pratiques et des retours d'expérience exemplaires ; ces derniers participeront à accélérer et améliorer la qualité du parc bâti en région, mais aussi à en mesurer l'évolution.**

L'innovation, autant technologique, numérique que méthodologique et sociologique et le transfert de compétences d'autres secteurs professionnels, sont à favoriser.

Le Plan devra assurer une veille en la matière pour jouer son rôle de facilitateur et de diffuseur pour informer l'ensemble des prescripteurs et opérateurs.

La feuille de route à moyen terme (2025), puis la suivante, développeront toute une série d'actions à mener. Il est proposé de les organiser selon 5 axes de réussite.

Les axes de réussite du Plan Bâtiment Durable Occitanie :

- Axe 1: Mettre en cohérence et synergie les actions publiques et privées, obtenir un maximum d'engagements de partenaires relais et d'acteurs au niveau local, se donner les moyens de suivre et maintenir la dynamique dans la durée.

Une transition écologique partagée 2020 - 2030

- Axe 2 : Développer l'accompagnement technique des maîtres d'ouvrage et usagers de toute nature [particuliers, bailleurs sociaux, entreprises et collectivités territoriales].
- Axe 3 : Développer l'ingénierie financière, et proposer de nouveaux services financiers plus adaptés aux besoins, notamment des opérateurs économiques.
- Axe 4 : Accompagner la montée en compétence des professionnels, la reconnaissance des qualifications, valoriser les savoir-faire et la diffusion des bonnes pratiques, mieux anticiper les mutations du secteur.
- Axe 5 : Soutenir l'innovation et l'expérimentation en matière de constructions, rénovations et exploitation durables, valoriser les projets exemplaires duplicables, réaffirmer le devoir d'exemplarité des collectivités.

Art.5 La gouvernance et l'animation du Plan

La gouvernance du Plan Bâtiment Durable Occitanie s'articulera en 2 instances avec une animation conjointe de l'État, l'ADEME et la Région, avec la participation du Plan Bâtiment Durable National.

Le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage du Plan Bâtiment Durable Occitanie s'appuiera sur le **Comité Régional de la transition énergétique (CRTE)**, qui regroupe les représentants de l'État, l'ADEME et la Région, auquel seront associés ceux du Plan bâtiment Durable National.

La mission de ce Comité de pilotage sera de déterminer et d'impulser les conditions de réussite de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan Bâtiment Durable d'Occitanie, ainsi que d'assurer son suivi.

Ce comité de pilotage se réunira à minima une fois par an.

Le Comité partenarial

Le **Comité partenarial du Plan Bâtiment Durable Occitanie**, est le nom donné au comité technique. Il regroupera les membres du comité de pilotage ainsi que des représentants de l'ARAC-AREC, d'Envirobot Occitanie, de structures interprofessionnelles du BTP et de l'immobilier. Il pourra être élargi autant que de besoin à d'autres acteurs concernés du territoire régional et également faire appel, le cas échéant, à des experts nationaux.

Il aura pour rôle de recenser les projets exemplaires en région et de proposer des actions de communication, sensibilisation et de formation à destinations des collectivités territoriales et des filières professionnelles, ainsi que de faire toute proposition technique qu'il jugera utile en vue de l'atteinte des objectifs fixés par le présent accord de partenariat dans le cadre du Plan, qu'il soumettra à la validation du Comité de pilotage.

Il se réunira autant que de besoin et a minima deux fois par an, afin de faire un état d'avancement de la mise en œuvre du Plan dans le cadre du suivi de l'accord de partenariat.

En complément de ces instances de gouvernance, des groupes de travail thématiques et/ou géographiques pourront être mis en place dans le cadre du Plan, réunissant plus largement les acteurs concernés.

Une transition écologique partagée 2020 - 2030

L'animation s'articulera principalement autour de trois outils :

- Des groupes de travail existants et à créer,
- Un site internet dédié,
- Des événements professionnels réguliers.

Art.6 Devenir membre, le pacte Plan Bâtiment Durable Occitanie

Chaque acteur privé et public sera invité à confirmer son engagement par la signature d'un Pacte Bâtiment Durable Occitanie qui valorisera sa ou ses démarches par une contribution à l'atteinte des objectifs exposés dans la trajectoire RÉPOS et ceux du développement durable.

Art.7 Le Cadre de l'accord de partenariat

L'exécution et le suivi

La Présidente du Conseil régional Occitanie, le Préfet de région, le Président du Plan Bâtiment Durable national, le Président de l'ADEME sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent accord de partenariat.

Les signataires procéderont au suivi et à l'évaluation des actions portées et soutenues par le Plan Bâtiment Durable Occitanie dans le cadre des Comités de pilotage et partenariaux.

La durée

Le présent accord de partenariat est conclu pour une durée de 10 ans à compter de sa date de signature. À échéance, et sous réserve de l'accord de l'ensemble des signataires, il pourra être reconduit de manière expresse pour une durée équivalente.

Les modifications et la dénonciation

Toute modification au présent accord de partenariat fera l'objet d'un avenant.

En fonction des résultats constatés et des engagements, le présent accord de partenariat peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec avis de réception avec un délai de préavis de deux mois.



La DREAL, l'ADEME, La Région et le Plan Bâtiment Durable National, partenaires pour agir ensemble

Une transition écologique partagée 2020 - 2030

[ACCORD DE PARTENARIAT]

MISE EN ŒUVRE DU PLAN BÂTIMENT DURABLE OCCITANIE - 2020-2030

Entre :

L'État,

Représenté par Monsieur Étienne Guyot, Préfet de la région Occitanie

P.O.

et,

S. REMONNIER DREAL

La Région Occitanie,

Représentée par Madame Carole DELGA, Présidente du Conseil régional,
ci-après dénommée « la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »

et,

Le Plan Bâtiment Durable,

Représenté par Monsieur Philippe Pelletier, Président du Plan Bâtiment Durable,
ci-après dénommé « le Plan Bâtiment Durable national »

et,

L'ADEME,

Représentée par Monsieur Arnaud LEROY, Président de l'ADEME

Par délégation Arnaud LEROY

Fait à Toulouse, en quatre exemplaires originaux

Le 18 mars 2021